

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XVIII

Québec, 4 août 1906

No 51

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 801. — Les Quarante-Heures de la semaine, 801. — Congrès marial international, 802. — Importantes réponses de la Commission biblique, 804. — Chronique diocésaine, 805. — *O Salutaris*, 806. — Reconnaissance des âmes du purgatoire, 807. — Crise de l'enseignement libre en France, 808. — Une conséquence de la persécution religieuse de France, 809. — Index et condamnation par l'Ordinaire, 810. — La codification du droit canon, 810. — Ce qu'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat aux Etats-Unis, 811. — La réforme de l'orthographe, 812. — Bibliographie, 814.

Calendrier

— o —

5 Dim.	b IX apr. Pent. Notre-Dame des Neiges, <i>dbl. maj. Kyr.</i> de la Ste Vierge. I Vép. du suiv., mém. du préc., du dim. et de plusieurs
6 Lundi	b Transfiguration de N.-S. J.-C. <i>dbl. maj.</i> [martyrs.]
7 Mardi	b S. Cajétan, confesseur.
8 Merc.	fr SS. Cyriac, etc., martyrs.
9 Jeudi	b (Vigile.) S. Alphonse de Liguori, évêque et docteur (2). (Anniversaire du Couronnement de PIE X).
10 Vend.	r S. Laurent, diacre et martyr, 2 cl. avec octave.
11 Sam.	r Ste Philomène, vierge martyre.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

5 août, Saint-Tite. — 6, Notre-Dame du Perpétuel Secours, Québec. — 8, Couvent de Lévis. — 10, Asile Sainte-Brigitte.

Congrès marial international

— o —

Ce congrès, qui aura lieu du 17 au 21 août 1906, à Einsiedeln (Suisse), fait suite à ceux de Fourvière, de Fribourg et de Rome. Il a pour but de promouvoir la gloire de la très sainte Vierge, de favoriser par des moyens pratiques l'imitation de ses vertus et l'extension de son règne dans les cœurs pour le bien de la société et le salut des âmes.

Le Souverain Pontife a daigné écrire de sa propre main et faire adresser par l'Eminentissime Secrétaire d'Etat le magnifique bref suivant aux promoteurs, Mgr Kleiser, de Fribourg, protonotaire apostolique, et Mgr Guyot, de Saintes, camérier honoraire de Sa Sainteté.

BREF AUTOGRAPHE DU SOUVERAIN PONTIFE

PIE X, PAPE

A Nos chers Fils, Jean Kleiser, protonotaire apostolique, et Joseph Guyot, promoteurs du futur congrès marial d'Einsiedeln.

Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

C'est avec un extrême plaisir que Nous voyons se tenir tous les deux ans des congrès internationaux en l'honneur de la grande Mère de Dieu ; cela plaît et répond parfaitement au zèle qui nous anime envers la très sainte Vierge.

Comme le temps approche où se tiendra cette année, au milieu des catholiques si fidèles de Suisse et dans le vénérable sanctuaire des Ermites, le congrès d'Einsiedeln, Nous volons spontanément et de bon cœur vers les promoteurs du congrès pour les féliciter et leur témoigner la joie que Nous avons éprouvée en lisant le programme des travaux soumis à la discussion.

Ce que Nous trouvons de plus particulièrement propre à augmenter la piété envers la Mère de Dieu et à rendre plus parfaite la vie chrétienne, c'est votre décision de n'assigner au congrès d'autre but que de pousser exclusivement à l'action et de répondre aux termes de la lettre que Nous avons adressée au congrès de Rome. C'est là un projet parfait que Nous louons, car il ne prouve pas seulement d'une façon lumineuse que la religion et le désir du bien sont vos guides,

mais il manifeste comme une certitude acquise que vous verrez fructifier les travaux que, conformément à Nos enseignements, vous allez entreprendre.

Néanmoins, les avis que Nous avons donnés au congrès de Rome, Nous jugeons à propos de les renouveler pour votre congrès, et pour cela Nous engageons vivement les congressistes à éviter toute discussion vaine, oiseuse et déplacée pour approfondir et pouvoir mettre en lumière la valeur des seuls moyens capables de faire comprendre aux hommes la sainteté de la Vierge. Si, en effet, comme le résume très bien votre programme d'études, nous regardons Marie comme l'exemplaire de la vie chrétienne, il faut que tout l'effort de votre congrès se porte à donner aux fidèles de toutes les parties de l'univers une impulsion nouvelle et à les animer d'un désir plus ardent que jamais d'imiter la Mère de Dieu.

Il y a bien d'autres points encore dans votre programme qui méritent Notre approbation et Nos félicitations. Nous ne voulons point pourtant oublier de dire la vive satisfaction que Nous avons éprouvée de votre intention, soit de graver plus profondément dans les âmes, avec la piété envers Marie, la fidélité au Saint-Siège et à Nous, soit d'organiser des congrès nationaux ou provinciaux, soit de faire une plus grande diffusion de la presse et des publications mariales, soit d'aider les pieux fidèles qui veulent visiter les sanctuaires de Marie à se rendre en pèlerinage aux lieux les plus célèbres, soit de grouper en des fédérations bien opportunes les catholiques résolus à se livrer à la dévotion envers Marie, soit de rendre populaire cette même dévotion, soit enfin de réunir en association, par amour et pour la gloire de l'Immaculée Conception, les dames et les jeunes filles pour qu'elles s'efforcent de sauvegarder l'innocence des enfants.

Pour cette cause, considérant la source abondante des fruits qui peuvent résulter de votre congrès, Nous engageons tous les fidèles serviteurs de Marie à accourir nombreux à cette assemblée et à s'y montrer sérieux dans les délibérations et prompts ensuite à se mettre à l'œuvre.

Et aussi, pour que le bienfait des célestes faveurs les attire, Nous accordons à chacun des membres du Congrès la pleine rémission de ses fautes, aux conditions ordinaires, et à vous

comme à eux, en témoignage de Notre bienveillance, Nous donnons affectueusement en Notre-Seigneur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 avril de l'an 1906, de Notre Pontificat le troisième.

PIE X, PAPE.

Importantes réponses de la Commission biblique

La *Revue pratique d'Apologétique* publie quatre importantes réponses de la Commission biblique relativement au Pentateuque et en donne la traduction suivante :

1° En dépit des arguments formulés par la critique moderne contre l'authenticité mosaïque du Pentateuque, on doit avoir plus d'égard aux témoignages de l'Ancien et du Nouveau Testament, à la persuasion constante du peuple juif, à la tradition ininterrompue de l'Eglise, non moins qu'aux preuves internes tirées des Livres eux-mêmes, et affirmer que ces Livres ont Moïse même pour auteur, et n'ont pas été composés d'éléments pour la plus grande partie postérieurs au temps de Moïse.

2° Il n'en résulte pas cependant que Moïse ait tout écrit de sa propre main, ni tout dicté à des copistes. On peut admettre qu'après avoir conçu son œuvre sous l'inspiration divine, il en a confié la rédaction à un ou plusieurs secrétaires, à condition toutefois qu'on dise qu'ils ont bien rendu sa pensée, qu'ils n'ont rien écrit, rien omis contre son gré, et qu'ils n'ont livré leur travail qu'après l'avoir fait approuver par l'auteur inspiré dont il porte le nom.

3° On peut, de même, admettre que, pour composer le Pentateuque, Moïse a puisé à des sources antérieures, documents écrits ou traditions orales, dont, sous l'inspiration divine, il a fait un usage conforme au but qu'il se proposait d'atteindre, prenant tantôt les mots eux-mêmes et tantôt seulement le sens, les résumant ou les amplifiant suivant les circonstances.

4° On peut encore admettre qu'à travers de si longs siècles écoulés depuis leur composition, ces Livres de Moïse ont subi quelques modifications, par exemple : des additions écrites après la mort de Moïse par quelque auteur inspiré, des gloses et explications intercalées dans le texte, des mots et des formes

de discours traduits d'un style vieilli en un style plus moderne, enfin des leçons factives dues à la maladresse des copistes. Il appartient à la critique d'appliquer les règles de son art à la recherche et au discernement de ces modifications.

Chronique diocésaine

— S. G. Mgr l'Archevêque est arrivé jeudi matin de son voyage au Saguenay.

— Samedi, le 28 juillet, a eu lieu, dans la chapelle du Patronage de Québec, une cérémonie de profession religieuse.

A été admis aux vœux annuels le P. Côté, de la Baie Saint-Paul.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels: le P. T. Verret, de Saint-Ambroise, P. Tremblay, de la Baie Saint-Paul, P. L'Heureux, de Québec, Fr. Morel, du Château-Richer.

— Dans la semaine précédant celle-ci, Mgr Cusin, protonotaire apostolique et vicaire général d'Annecy, France, a passé quelques jours à l'Archevêché. Le distingué prélat, qui est venu en Amérique en vue de certains intérêts religieux, est actuellement aux Etats-Unis.

— Nous avons reçu de bonnes nouvelles de M. l'abbé Ths-P. Bégin, dont nous avons annoncé la grave maladie il y a huit jours. Son état s'est encore amélioré dans ces derniers temps.

M. l'abbé Cl. Levêque a quitté l'Hôtel-Dieu depuis une semaine. Il est actuellement à la campagne, en voie de parfait rétablissement.

— Le 27 juillet, les trésoriers du comité du Monument Laval ont publié leur 50^e liste de souscriptions, d'après laquelle il a été souscrit jusqu'à présent la belle somme de \$44,502.16. A la suite de cette dernière liste, on lisait l'intéressant avis suivant :

« Le comité a décidé de continuer la publication des listes jusqu'au chiffre de \$50,000.00, somme dont il a besoin pour payer la base, le piédestal, la statue, les hauts et bas-reliefs du Monument, et les frais de la fête de 1908. Nous désirons terminer cette affaire au plus tôt. Nous faisons de nouveau appel aux Canadiens-Français du Canada et des Etats-Unis, en particulier aux citoyens de Québec, à nos sociétés nationales ou de secours mutuels, à tous ceux enfin qui seront heureux, en admirant bientôt la statue du premier évêque de Québec,

de pouvoir dire : « Je n'ai pas été étranger à cette œuvre, je suis fier d'y avoir contribué, d'avoir donné mon nom et mon obole, pour l'érection de ce monument splendide en l'honneur du vénérable Mgr de Laval. » H. T.

— Depuis deux mois, nous avons reçu, à la *Semaine religieuse*, un bon nombre de publications canadiennes, que nous avons été empêché, par notre longue absence du « bureau de rédaction », d'annoncer dans la Bibliographie. Nous espérons pouvoir au moins en donner la liste dans huit jours.

— Nous annonçons plus loin le *Dictionnaire généalogique des Familles de Charlesbourg* de M. l'abbé D. Gosselin. MM. les membres du clergé qui ont souscrit à cet ouvrage le recevront au cours des prochaines retraites ecclésiastiques.

O Salutaris

— o —

On ne sait pas assez que l'usage de chanter l'*O salutaris Hostia* à la messe et aux saluts du Très Saint Sacrement est d'origine toute française et rappelle une merveilleuse délivrance de la France.

C'était en 1513. « De tous côtés, écrit le Cardinal Bonas, les guerres avaient éclaté contre la France ; elle était attaquée sur toutes ses frontières à la fois et rarement on l'avait vue en plus grand péril. . . »

Que dit Louis XII en voyant son royaume sur le bord de l'abîme ? Il se tourne vers Dieu ; il demande aux évêques d'implorer les secours du ciel en chantant, au moment de l'élévation, la strophe touchante :

*O salutaris Hostia
Quæ cæli pandis ostium,
Bella premunt hostilia.
Da robur, fer auxilium.*

« Nos ennemis nous pressent de toutes parts ; Jésus-Hostie, soyez notre force, venez à notre secours ! »

Et les Français virent l'abîme se fermer sous leurs pas.

Pauvre France de nos jours, si les catholiques voulaient sérieusement revenir à l'adoration, à la messe, à la communion !

Reconnaissance des âmes du purgatoire

— o —

Une pauvre servante, élevée chrétiennement dans son village, avait adopté la sainte pratique de faire dire chaque mois, sur ses modiques épargnes, une messe pour les âmes du Purgatoire. Amenée par ses maîtres à Paris, elle y fut bientôt éprouvée par une longue maladie qui non seulement la fit cruellement souffrir, mais l'obligea à quitter sa place et épuisa ses dernières ressources. Le jour où elle put sortir, il ne lui restait que *vingt sous* pour tout argent. Après avoir fait au ciel une prière pleine de confiance, elle se mit en quête d'une condition.

Sur ses pas se trouva l'église de Saint-Eustache où elle entra. La vue d'un prêtre à l'autel lui rappela qu'elle avait manqué, ce mois, à sa messe ordinaire des défunts. Mais comment faire ? Si elle se dessaisissait de son dernier franc, il ne lui resterait pas de quoi apaiser sa faim. La dévotion l'emporta ; elle se rendit à la sacristie, remit son offrande, et assista, avec sa ferveur accoutumée, à cette messe.

Quelques instants après, elle continuait sa route, lorsqu'un jeune homme pâle, d'une taille élancée, d'un maintien distingué, s'approcha d'elle et lui dit :

— Vous cherchez une place ?

— Oui, Monsieur.

— Et bien ! allez à telle rue, tel numéro, chez telle dame, je crois que vous lui conviendrez et que là vous serez bien.

Il disparut aussitôt dans la foule, sans attendre les remerciements de la pauvre fille.

Celle-ci se fait indiquer la rue, reconnaît le numéro et monte à l'appartement. Elle sonne en tremblant, mais une voix douce lui dit d'avancer. Elle se trouve en face d'une dame âgée, d'un aspect vénérable.

— Madame, lui dit-elle, j'ai appris ce matin que vous aviez besoin d'une femme de chambre, et je viens m'offrir à vous ; on m'a assuré que vous m'accueillerez avec bonté.

— Mais, ma chère enfant, ce que vous me dites là est fort extraordinaire. Ce matin, je n'avais besoin de personne ; depuis une demi-heure seulement j'ai chassé une insolente domestique, et il n'est pas une âme au monde, hors elle et moi, qui le sache encore. Qui donc vous envoie ?

— C'est un monsieur que j'ai rencontré dans la rue et qui m'a arrêtée pour cela.

La vieille dame ne pouvait comprendre quel était ce personnage, lorsque la servante, levant les yeux, aperçut un portrait :

— Tenez, Madame, dit-elle aussitôt, voilà exactement la figure du jeune homme qui m'a parlé ; c'est de sa part que je viens.

A ces mots, la dame pousse un cri et semble près de perdre connaissance. Elle se fait redire toute cette histoire, celle de la dévotion des âmes du Purgatoire, de la messe du matin, etc., puis, se jetant au coup de la jeune fille, elle l'embrasse avec effusion et lui dit :

— Vous ne serez pas seulement ma servante ; dès ce moment vous êtes ma fille ! C'est mon fils que vous avez vu, mon fils mort depuis deux ans ; il vous a dû peut-être sa délivrance ou du soulagement, je n'en puis douter. Soyez donc bénie, et prions désormais ensemble pour tous ceux qui souffrent dans le Purgatoire.

Que ce soit aussi notre résolution, après la lecture de ce trait si encourageant ; rien ne saurait nous exciter plus puissamment à prier pour les âmes des défunts que la certitude de leur vive et éternelle reconnaissance.

Crise de l'enseignement libre en France

On constate une diminution notable du nombre des élèves dans les petits séminaires. D'après un article de M. l'abbé Lahargou dans *l'Enseignement chrétien*, la baisse serait inquiétante et générale, sauf en Bretagne et en Savoie. Elle atteindrait, paraît-il, le tiers et parfois même la moitié de l'effectif depuis 1902. Cette situation préoccupe, à juste titre, le monde religieux. Déjà, en 1903, le nombre des ordinations n'a été que de 1,645 pour 2,560 postes vacants. Malgré l'entrée dans le clergé séculier d'un certain nombre de congréganistes, le recrutement du clergé subit une crise. De son côté Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris, vient d'adresser une circulaire aux Supérieurs des séminaires et collèges ecclésiastiques, où il déplore aussi « la baisse générale du nombre des élèves des maisons d'éducation chrétienne. »

Une conséquence de la persécution religieuse de France

— o —

Aussitôt après le vote de la loi sur les associations, le gouvernement italien se mit en mesure de faire tourner à son avantage la persécution qui sévissait en France. Les communautés religieuses, qui cherchèrent un refuge au delà des Alpes, furent très favorablement accueillies. Quelques-unes même reçurent des avances engageantes. D'anciens monastères sont de ce fait occupés; et des habitations particulières se sont transformées en couvents ou pensionnats, pour le plus grand profit des propriétaires et des commerçants du voisinage.

Mais ce n'est point cette première forme de l'immigration monastique qui profitera le plus à l'Italie; car l'action de ces maisons isolées n'est pas très grande. Il en va autrement des maisons mères, dans lesquelles résident les supérieurs généraux et les hommes préposés au gouvernement des congrégations importantes. Les familles religieuses sont parfois une véritable armée disséminée sur tous les points du monde. Par les missions, par les collèges et par leurs divers établissements, elles exercent au loin une influence réelle, qui se fait sentir surtout dans les pays de mission, de colonisation et d'émigration.

Les congrégations d'origine française avaient jusqu'à ces derniers temps conservé leurs maisons mères soit à Paris soit en province. Elles se sont vues presque toutes dans la nécessité de les transférer ailleurs. C'est Rome, centre de l'univers catholique, qui les attire tout naturellement. Les Assomptionnistes, qui ont des établissements prospères en Orient et au Chili, s'y sont installés depuis quatre ans. Les Oblats de Marie, dont les missions sont répandues dans l'Amérique du Nord, dans l'Afrique méridionale et l'Inde, et les Maristes, nombreux en Amérique et en Océanie, ont suivi depuis peu le même exemple. On ne les reverra plus en France. D'autres, d'une importance moindre, obéissent à cette même attraction. On peut le tenir pour dit, l'Italie, qui espère se servir du catholicisme et devenir pour son plus grand profit la grande nation catholique, ne négligera pas ce moyen d'étendre son influence.

Toutes les congrégations n'ont pas cependant établi leur centre à Rome. Les Chartreux conservent le leur dans un re-

fuge du nord de l'Italie : les Frères des Ecoles chrétiennes ont transporté leur gouvernement en Belgique : les Picpudiens ont agi de même ainsi que les Frères de Marie, établis à Nivelles. Les Lazaristes, dont la maison mère est autorisée, la conservent à Paris. Mais que se passera-t-il à la mort du supérieur général actuel ? Les supérieurs des maisons étrangères, s'ils sont les plus nombreux, imposeront une installation à Rome.

Ce n'est pas tout. D'autres congrégations très françaises d'esprit et d'allure se laissent entraîner vers Rome par les forces de la centralisation. C'est autant de perdu pour leur pays. Ces considérations laissent indifférents les politiciens blocards, dont l'horizon est borné par les murailles de leurs loges. Les rivaux de la France, qui voient mieux et plus loin, profitent des folies causées par leur fanatisme aveugle.

(*Semaine religieuse* de Tournai.)

Index et condamnation par l'Ordinaire

— o —

De la *Semaine religieuse de Cambrai* (30 juin) :

Par les soins du Vicariat de Rome, un avis a été publié pour rappeler une décision donnée autrefois par le Saint-Siège, mais trop oubliée. La voici :

Lorsqu'un évêque condamne un ouvrage ou un écrit quelconque dans l'étendue de sa juridiction, les personnes munies de la permission de lire les livres à l'Index, même de la permission la plus large, ne peuvent en aucune manière se considérer comme autorisées en ce qui concerne l'écrit condamné par l'Ordinaire.

La codification du droit canon

— o —

La Commission pour la codification du droit canon s'est réunie le 2 juillet au Vatican. Grâce à l'activité de Mgr Gasparri, secrétaire, les travaux avancent rapidement. Mgr Gasparri est en même temps président de la *Consulta* (Comité de consultants qui ont la charge de coordonner les travaux). On espère que la codification sera complète dans quatre ou cinq ans.

**Ce qu'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat
aux Etats-Unis.**

— o —

Dans la conférence qu'il donnait récemment à Paris, M. Boyer de Bouillane a réfuté l'erreur de ceux qui, pour s'accommoder d'un régime de séparation en France, croient pouvoir invoquer l'exemple des Etats-Unis. A cet effet, l'orateur a présenté, de la situation religieuse dans la grande république américaine, un exposé succinct qu'il convient de retenir :

Aux Etats-Unis, la constitution débute par une affirmation de la foi chrétienne. Le blasphème public est puni comme un désordre social.

En cas de péril national, le président prescrit un jour de jeûne.

Chaque année, un jour est solennellement consacré aux actions de grâces.

Le repos du dimanche est affirmé par la loi.

Les membres du clergé sont exempts de la milice.

Les outrages à leur caractère sont sévèrement réprimés.

Les juridictions ecclésiastiques sont reconnues ; les excommuniés sont sans action en justice contre les autorités religieuses.

Les paroisses, hospices, collèges, établissements religieux, congrégations, obtiennent aisément et souvent la personnalité civile.

S'il y a des limites pour les immeubles, il n'y en a pas pour la fortune mobilière.

Souvent, les églises, hospices et asiles sont exempts d'impôts.

La liberté de la parole est aussi entière dans la chaire que sur la place publique.

Le droit de se grouper subsiste intégralement pour les fidèles, les prêtres séculiers, les religieux.

Aucun obstacle enfin ne s'oppose aux assemblées d'évêques, ni à leurs rapports avec le Pape.

Cette nomenclature, dont l'exactitude défie d'ailleurs toute contestation, ne suffit-elle pas à démontrer que la loi du 9 décembre 1905 établit en France un régime foncièrement différent de celui qu'on observe aux Etats-Unis ? Le nouveau

statut religieux français est tantôt séparatiste jusqu'à l'apostasie, tantôt interventioniste jusqu'à l'oppression ; celui des Etats-Unis demeure respectueux de la religion naturelle, et traite équitablement, impartialement, parfois même avec faveur, les manifestations les plus expresses de l'activité religieuse. Dès lors, et bien que le régime américain demeure théoriquement discutable, il est certain que, pratiquement, il est cent fois préférable à celui dont on vient de doter la France.

La réforme de l'orthographe

Du *Journal des Débats* :

Pour en finir, une sorte de commission d'arbitrage a été constituée, au mois de juillet dernier, et son rapport va être incessamment publié. C'est l'œuvre de M Brunot, professeur à la Sorbonne, un spécialiste assurément qualifié pour traiter les problèmes de ce genre. Les conclusions de son travail sont à la fois radicales et modérées. Elles sont radicales, parce qu'elles tranchent nettement un certain nombre de points. Elles sont modérées, parce que le nombre de ces points est prudemment limité. Que l'y, par exemple, soit remplacé par un i dans tous les cas où l'y n'a que le son d'un i, c'est une simplification qui ne peut avoir aucun inconvénient, car elle ne comporte aucune exception et fait disparaître une liste d'anomalies inexplicables. C'est du reste l'achèvement d'une œuvre entreprise depuis longtemps. Nos pères écrivaient *asyle*, *crystal* : il n'y a aucune raison pour que nous continuions d'écrire analyse, crypte. Que l's final remplace partout l'x, et qu'on écrive : des bijoux fameux, c'est une réforme qui paraîtra déjà plus révolutionnaire. Elle est pourtant logique et ne blesse ni l'étymologie, ni la raison. Mais le cœur a ses raisons, et l'attachement que beaucoup de personnes témoignent à l'orthographe admise est surtout une affaire de sentiment.

Les savants de la commission, qui ne sont pas des sentimentaux, ont décidé de passer outre. Ils savent également sans pitié le *th* et le *ph*, malgré les titres de noblesse que leur confrère leur origine grecque. On écrira *téâtre*, *fénomène*, comme on écrit déjà trésor et fantôme. Du moment qu'on a démocratisé certains vocables grecs, les autres n'ont droit à aucun

privilège. C'est la nuit du 4 août qui s'annonce pour l'aristocratie du dictionnaire. L'*h* est un signe héraldique. La condamnation des consonnes doubles, autre article de la réforme, fera le bonheur des écoliers et des typographes. On écrira *aggraver* comme agrandir, *paysane* comme courtisane, *gibelote* comme matelote. Tant mieux. Il sera plus difficile de faire accepter le remplacement du *g* doux par un *j*. Pour beaucoup ce sera un *plonjon* dans la barbarie. Il y a même des maîtres d'orthographe qui ne *manjeront* pas volontiers de ce pain-là, et on peut faire la *gajure* que l'Académie *rejimbera*. Il est vrai qu'on parle d'un coup d'Etat pour imposer l'*ortographe* nouvelle. Le ministre la rendrait obligatoire dans toutes les écoles et pour tous les examens. Soit, mais comme il faut la faire accepter par les *jens* qui ne sont plus à l'école, par les imprimeurs et par les *journaus*, il serait tout de même plus sage de gagner l'opinion au lieu de la violenter, de s'entendre avec l'Académie au lieu de considérer son avis comme *négligable*, dut-on pour cela ajourner une partie de la réforme. Ne créons pas l'anarchie orthographique pour vouloir trop bien faire et surtout trop faire d'un seul coup.

D'autre part, et sur le même sujet, voici un article de M. Henry Maret, dont on connaît la verve et le bon sens :

Notre siècle ressemble à une classe pendant que le maître est sorti. On y bouleverse tout, on y bouscule tout, on change toutes affaires de place ; il suffit qu'une chose soit pour qu'on la remplace par une autre. Nous trouvons des vacances à une époque ; nous voulons les mettre ailleurs. Pourquoi ? Tout bonnement parce qu'elles sont là. Croyez que lorsqu'on les aura déplacées, nous trouverons d'excellentes raisons pour les remettre où elles étaient.

S'attaquant à tout, il n'est pas étonnant qu'on en soit venu à s'attaquer à l'orthographe. Et c'est le cas de répéter le mot de Sganarelle : « Qu'est-ce qui nous restera encore à désorganiser ? »

Ce dont les réformateurs, qui sont d'ordinaire des théoriciens absolus, tiennent en toutes choses le moins de compte, ce sont les habitudes. Rien pourtant n'est plus cher au cœur humain. Pour ma part je souris quand j'entends disputer pour

savoir si l'orthographe doit être réglée par le gouvernement ou par l'Académie. Ni par l'un, ni par l'autre, mes bons messieurs; mais par Monsieur Tout-le-Monde. On ne réforme pas plus l'orthographe par un décret que le calendrier, ou que d'ailleurs n'importe quoi.

J'ai goûté le mot du rapporteur, disant que le ministre a le droit de faire enseigner dans les écoles ce qui lui plaît. Mazette ! nous voilà en plein Louis XIV, et je ne vois même pas que Louis XIV eût jamais été aussi loin. S'il plaisait à M. Briand de remplacer le français par l'auvergnat, nous serions propres. Et s'il jugeait meilleur pour la santé de nos enfants de leur apprendre à jouer au bouchon qu'à traduire du latin, nous n'aurions pas le plus petit mot à dire.

Soit. Cela, il le peut. Car dans notre régime de liberté, l'obéissance passive est de rigueur. Mais l'orthographe est hors de son pouvoir. L'instituteur, obligé d'apprendre à ses élèves la façon officielle d'écrire un mot, continuera à l'écrire autrement pour son compte personnel, et rien ne sera plus amusant que de l'entendre répondre à l'enfant qui lui en demandera la raison :

« Moi, je ne suis pas le gouvernement : je ne peux pas me permettre d'être ridicule ».

Bibliographie

—DEMAIN... ? *d'après les concordances frappantes de 120 prophéties anciennes et modernes*, par le Baron de NOVAYE. Fort volume in-12, fr 3.50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Quand vous lisez une des prophéties qui, surtout depuis le siècle dernier, ont paru isolément çà et là, votre premier mouvement est un haussement d'épaules à l'adresse du songe-croix naïf qui a eu du temps à perdre à la publier.

Oui, mais lorsque vous vous plongez dans l'étude d'un grand nombre de textes de ce genre, vous ne pouvez vous défendre d'être profondément impressionné par la répétition constante, obsédante, des mêmes faits prédits de la même façon et souvent confirmés par la réalisation des faits passés. Si de plus l'on est obligé de reconnaître l'authenticité de ces faits, de constater qu'il a été impossible, pour la très majeure partie, à tous ces prophètes de se copier mutuellement, l'on ne peut manquer d'être frappé.

Le résultat d'une étude pareille n'existait pas encore : il nous manquait une compilation sérieuse et impartiale de toutes — ou à peu près toutes — les prophéties dignes de foi qui ont paru depuis le commencement de l'ère chrétienne relativement à l'avenir de la France et de la religion catholique, compilation suivie surtout d'un travail de juxtaposition qui tâchât de donner l'histoire future et probable, puisque bon nombre d'événements de l'histoire passée se sont réalisés, en partie du moins, tels qu'ils ont été prédits.

Nous vivons, chacun se l'avoue, en des temps fort troublés et gros de menaces. Cette œuvre étrange, consciencieusement écrite et richement documentée, ne peut manquer de faire impression même sur certains esprits prévenus. L'auteur ne cherche pas à attribuer une origine divine à toutes ces prophéties : plusieurs d'entre elles seraient même dues à l'imagination pure de leurs auteurs qu'il ne faudrait pas en être étonné : cette part de l'imagination peut affecter les prophéties les plus diverses si le voyant, comme c'est le plus souvent le cas, ne s'est pas borné à répéter exactement et sans changement les paroles qui lui ont été révélées. Certains textes peuvent même être d'origine diabolique sans que cela doive inquiéter le *Dies iræ*, dans son vers *Teste David cum Sibylla*, reconnaissant avec le dogme catholique que la sibylle païenne prophétisait comme David.

Ce que l'auteur cherche surtout à mettre en lumière, c'est cette concordance étonnante d'un grand nombre de prophéties dans laquelle il est permis de voir le doigt de Dieu. L'auteur n'a pas voulu, comme cela s'est fait avant lui, supprimer les nombreux passages de quantité de prophéties qui contiennent des reproches à l'égard du clergé ; son rôle, qui est celui d'un compilateur, l'obligeait à tout enregistrer : et c'est ce qu'il a loyalement fait. Ainsi considéré, « *DEMAIN... ?* », devient un livre de documentation d'un réel intérêt, dont l'originalité n'échappera à personne, et appelé à un gros succès. R.

— TOM PLAYFAIR, par Francis FINN, traduit de l'anglais par C. CHEVALIER. Un volume in-8° de 280 pages. Prix : fr. 2.50.

Ce livre, pétillant d'humour, rayonnant d'idéal et... bien portant, a rencontré le plus vif succès aux États-Unis. « On connaissait, de notre temps, dit M. Francis Egan, les bons petits enfants du chanoine Schmidt (Que Dieu aie leur âme !) si sages que l'ennui suintait de chaque fil de leurs vêtements... *Tom Playfair* parut, c'était ce qu'il fallait aux *boys*, et ils le comprirent, les graves hochèrent la tête, critiquèrent et... lurent. *Tom* fut bientôt connu hors d'Amérique : le *boy* anglais fut séduit, comme le *boy* yankée ; le *boy* australien lut avec avidité, le *boy* allemand, le *boy* hongrois voulurent savoir qui

était ce *Tom* dont on parlait ; il fallut le traduire pour eux et surtout pour les papas et mamans qui dévorèrent le livre... parce que *Tom* est un vrai *boy*. »

Les enfants du Canada ne lui feront pas moins bon accueil. Et, dans plus d'une école, on essaiera la recette de ce professeur du collège de Cleveland qui disait à M. Chevalier : « Je n'ai qu'à promettre pour la fin de la classe deux pages de *Tom Playfair* et j'obtiens des enfants tout ce que je veux. »

En vente au siège de la Société Saint-Augustin, 30, rue Saint-Sulpice, Paris, et dans toutes les librairies catholiques.

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (9e année). Paraît tous les mois. — Abonnement : 12 fr. par an; Directeur, Mgr LeMonnier, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison de juin :

Les prophéties (*suite*) (Mgr Le Monnier.) — De l'au-delà (E. Le N. des Varannes.) — Le rôle des anges dans l'univers (*suite*) (A. Van Mons.) — Psychologie de l'intimidation (Dr. Bérillon). — De vrais miracles constatés (Abbé P. T.) — A travers les problèmes psychiques (Abbé Naudet.) — Apparitions des défunts au lit de mort (*fin*) (E. Bozzano.) — La Samaritaine (O. de Bézobrazow.) — Si les morts vivaient (A. Valabrègue.) — Moralité de l'hypnotisme.

Nouvelle publication :

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES DE CHARLESBOURG, depuis la fondation de la paroisse jusqu'à nos jours.

Par l'abbé D. Gosselin.

Vol. in-8° de LXII-594 pages.

Illustré de gravures, portraits et plans.

En vente : chez l'Auteur, à Charlesbourg.

VIENT DE PARAITRE :

IMPRESSIONS D'UN PASSANT

(Amérique — Europe — Afrique)

par l'abbé V.-A. Huard

Volume in-8°, de VIII-366 pages.

Prix : \$1.00.

En vente : à l'Archevêché, et à la Librairie J.-P. Garneau, rue de la Fabrique, Québec.)